

Audit Conseil Expertise SA
Membre de PKF International
17, boulevard Augustin Cieussa
13007 Marseille

Deloitte & Associés
Les Docks – Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

INNATE PHARMA

Société Anonyme

117 avenue de Luminy
13276 Marseille Cedex 9

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

INNATE PHARMA

Société Anonyme

117 avenue de Luminy
13276 Marseille Cedex 9

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société INNATE PHARMA, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables :

La note 2e de l'annexe expose le traitement comptable appliqué aux immobilisations incorporelles (dont les droits de développement et de commercialisation du candidat anti-NKG2A acquis auprès de Novo Nordisk A/S) et aux frais de recherche et développement engagés par votre société.

La note 2p expose les méthodes comptables relatives au chiffre d'affaires et notamment aux revenus générés par les accords de licence et les prestations de recherche et développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

La note 2u de l'annexe mentionne que la direction procède à l'estimation de la durée d'implication de la Société dans les engagements de recherche et de développements futurs. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses utilisées et à vérifier l'exactitude arithmétique des calculs effectués par votre société pour déterminer le montant des revenus des accords de collaboration et de licence.

La note 2u de l'annexe mentionne que la direction procède à l'estimation de l'avancement des travaux de recherche et développement lors de la comptabilisation des charges de sous-traitance concernées. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses utilisées et à vérifier l'exactitude arithmétique des calculs effectués par votre société pour déterminer le degré d'avancement et l'appliquer au coût total du contrat.

La note 2u de l'annexe mentionne que la direction procède à l'évaluation de la juste valeur des bons et options de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites octroyés à des employés ou à des prestataires de service sur la base de modèles mathématiques qui requièrent l'utilisation de certaines hypothèses de calcul. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à vérifier l'exactitude arithmétique des calculs effectués par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

INNATE PHARMA

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2014

III. Vérification spécifique

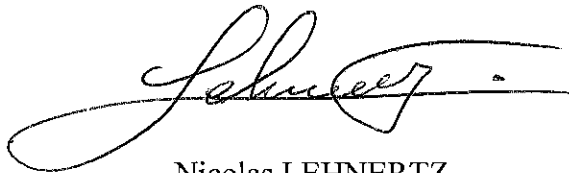
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marseille, le 11 mars 2015

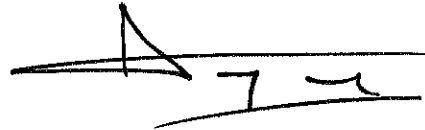
Les Commissaires aux Comptes,

Audit Conseil Expertise SA
Membre de PKF International



Nicolas LEHNERTZ

Deloitte & Associés



Hugues DESGRANGES

COMPTES CONSOLIDES

Bilan
Compte de résultat
Annexe

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DÉCEMBRE 2014

Bilan
(en milliers d'euros)

		Au 31 décembre	
	Note	2014	2013
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	64 286	38 360
Actifs financiers courants	5	4 952	2 989
Créances courantes	6	10 075	8 002
Total actif courant		79 314	49 350
Actif non courant			
Immobilisations incorporelles	7	5 362	-
Immobilisations corporelles	7	5 931	6 258
Participations comptabilisées par mise en équivalence	8	-	272
Autres actifs immobilisés		84	2
Total actif non courant		11 377	6 532
Total de l'actif		90 690	55 882
Passif			
Passif courant			
Dettes opérationnelles	9	10 322	8 665
Passifs financiers	10	453	613
Provisions	11	-	-
Total passif courant		10 775	9 278
Passif non courant			
Passifs financiers	10	3 753	4 206
Avantages au personnel	12	1 094	789
Autres passifs non courants	13	441	1 324
Total passif non courant		5 289	6 319
Capitaux propres			
Capital et réserves revenant aux actionnaires de la Société			
Capital social	4, 14	2 648	2 287
Prime d'émission		181 746	128 000
Réserves et report à nouveau		(89 881)	(87 072)
Résultat de l'exercice		(19 647)	(2 892)
Autres réserves		(241)	(38)
Total des capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société		74 626	40 286
Total du passif		90 690	55 882

**Compte de résultat
(en milliers d'euros)**

	Note	<u>Au 31 décembre</u>	
		2014	2013
Revenus des accords de collaboration et de licence	15	907	12 469
Financements publics de dépenses de recherche	16	6 715	4 182
Produits opérationnels		7 623	16 652
Achats consommés de matières, produits et fournitures	18	(1 693)	(1 453)
Coûts de propriété intellectuelle	17	(511)	(309)
Autres achats et charges externes	18	(14 432)	(9 219)
Charges de personnel autres que des paiements en actions	19	(7 915)	(6 946)
Paiements en actions	20	(377)	(325)
Amortissements et dépréciations	7	(2 344)	(880)
Autres charges	21	(317)	(312)
Charges opérationnelles nettes		(27 589)	(19 444)
Résultat opérationnel		(19 966)	(2 793)
Produits financiers	22	917	533
Charges financières	22	(409)	(387)
Profit de dilution	8	(19)	179
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	8	(170)	(424)
Résultat avant impôts sur le résultat		(19 647)	(2 892)
Charge d'impôt sur le résultat	23	-	-
Résultat net		(19 647)	(2 892)
Résultats par action revenant aux actionnaires de la Société :			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)		50 152	38 703
(en € par action)			
— de base		(0,39)	(0,07)
— dilué		(0,39)	(0,07)

Etat du résultat global
(en milliers d'euros)

	Note	<u>Au 31 décembre</u>	
		<u>2014</u>	<u>2013</u>
Résultat net :		(19 647)	(2 892)
<i>Eléments amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>			
Profits de juste valeur sur actifs financiers disponibles à la vente, nets d'impôts		58	-
Ecart de conversion		(74)	23
<i>Eléments n'étant pas amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>			
Gains et (pertes) actuariels sur avantages au personnel	12	(187)	(44)
Autre éléments du résultat global sur la période :		(203)	(21)
Résultat global :		(19 850)	(2 913)

Tableau des flux de trésorerie
(en milliers d'euros)

	Note	Au 31 décembre	
		2014	2013
Résultat de l'exercice		(19 647)	(2 892)
Amortissements et dépréciations, net	7	2 344	880
Provisions pour charges et engagements sociaux	11, 12	118	102
Variation de provisions sur actifs financiers		154	-
Paiements en actions	20	377	325
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	8	170	424
(Profit) / perte de dilution	8	19	(179)
Abandon de créance	8	-	79
(Plus) / moins-values de cession d'actifs	7	2	3
Produits sur actifs et autres actifs financiers	22	(541)	(438)
Intérêts nets payés	22	165	144
Autres		5	-
Marge brute d'autofinancement		(16 834)	(1 552)
Créances courantes et charges constatées d'avance	6	(2 074)	379
Autres dettes non courants	13	(883)	(4 273)
Dettes opérationnelles	9	1 657	(5 521)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(18 134)	(10 967)
Acquisition d'actifs immobilisés	7	(2 343)	(433)
Cession d'actifs immobilisés		-	116
Acquisition d'instruments financiers courants	5	(1 963)	(2 996)
Cession d'instruments financiers courants	5	-	2 038
Variation de compte courant	8	(60)	(120)
Produits sur actifs et autres actifs financiers	22	541	438
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(3 823)	(958)
Produits de l'exercice ou de la souscription d'instruments de capitaux propres	14	1 015	423
Augmentation de capital	14	47 785	18 934
Encaissements provenant de nouveaux passifs financiers		-	1 500
Remboursements de passifs financiers	10	(613)	(1 186)
Intérêts nets payés	22	(165)	(144)
Opérations sur actions propres		(70)	151
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		47 950	19 677
Effet des variations de change		(68)	23
Augmentation / (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		25 926	7 776
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	5	38 360	30 584
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	5	64 286	38 360

Tableau de variation des capitaux propres
(en milliers d'euros)

	Note	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Prime d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Total revenant aux actionnaires de la Société
Solde au 31 décembre 2012		37 936	1 897	108 552	(83 870)	(3 199)	(17)	23 364
Résultat de l'exercice 2013		-	-	-	-	(2 892)	-	(2 892)
Gains et (pertes) actuariels sur avantages au personnel	12	-	-	-	-	-	(44)	(44)
Ecart de conversion		-	-	-	-	-	23	23
Résultat global de la période		-	-	-	-	(2 892)	(21)	(2 913)
Affectation du résultat 2012		-	-	-	(3 199)	3 199	-	-
Directoire 24/05/2013 – Exercice BSA 2007	14	200	10	394	-	-	-	404
Directoire 27/05/2013 – Souscription BSAAR 2012	14	-	-	16	-	-	-	16
Directoire 17/07/2013 – Souscription BSA 2013	14	-	-	2	-	-	-	2
Directoire 18/09/2013 – Souscription BSA 2013-1	14	-	-	1	-	-	-	1
Directoire 20/11/2013 Augmentation de capital	14	7 600	380	18 554	-	-	-	18 934
Paiements en actions	20	-	-	325	-	-	-	325
Contrat de liquidité – acquisition d'actions propres		-	-	151	-	-	-	151
Autres		-	-	5	(3)	-	-	2
Total des relations avec les actionnaires		7 800	390	19 448	(3 202)	3 199	-	19 835
Solde au 31 décembre 2013		45 736	2 287	128 000	(87 072)	(2 892)	(38)	40 286
Résultat de l'exercice 2014		-	-	-	-	(19 647)	-	(19 647)
Variation de juste valeur sur actifs disponibles à la vente		-	-	-	-	-	58	58
Gains et (pertes) actuariels sur avantages au personnel	12	-	-	-	-	-	(187)	(187)
Ecart de conversion		-	-	-	6	-	(74)	(68)
Résultat global de la période		-	-	-	6	(19 647)	(203)	(19 844)
Affectation du résultat 2013		-	-	-	(2 892)	2 892	-	-
Directoire 10/02/2014 – Exercice stock-options 2005	14	28	1	104	-	-	-	105
Directoire 10/02/2014 - Exercice BSAAR 2010	14	21	1	48	-	-	-	49
Directoire 10/02/2014 - Exercice BSAAR 2012	14	2	-	5	-	-	-	5
Directoire du 07/03/2014 - Exercice stock-options 2005	14	110	6	409	-	-	-	414
Directoire du 07/03/2014 - Exercice BSA 2011	14	85	4	146	-	-	-	150
Directoire du 07/03/2014 - Exercice BSA 2013	14	15	1	35	-	-	-	35
Directoire du 07/03/2014 - Exercice BSAAR 2010	14	17	1	39	-	-	-	40
Directoire du 07/03/2014 - Exercice BSAAR 2011	14	85	4	169	-	-	-	173
Directoire du 07/03/2014 - Exercice BSAAR 2012	14	3	-	7	-	-	-	7
Directoire du 26/03/2014 - Exercice BSA 2011	14	8	-	14	-	-	-	14
Directoire du 26/03/2014 - Exercice BSA 2013	14	4	-	9	-	-	-	9
Directoire du 26/03/2014 - Exercice BSAAR 2012	14	1	-	1	-	-	-	1
Directoire du 04/04/2014 – Augmentation de capital Novo Nordisk A/S	14	600	30	4 947	-	-	-	4 977
Directoire du 23/06/2014 –	14	6 250	313	47 494	-	-	-	47 807

	Note	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Prime d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Total revenant aux actionnaires de la Société
Augmentation de capital								
Directoire du 16/07/2014 - Attribution de BSA 2014	14	-	-	2	-	-	-	2
Directoire du 18/12/2014 - Exercice BSAAR 2010	14	2	-	3	-	-	-	3
Directoire du 18/12/2014 - Exercice BSAAR 2013	14	4	-	7	-	-	-	7
Paiements en actions	20	-	-	377	-	-	-	377
Contrat de liquidité – acquisition d'actions propres	14	-	-	(68)	-	-	-	(68)
Juste valeur des titres PPS suite à la fin de l'intégration par mise en équivalence		-	-	-	77	-	-	77
Autres		-	-	(2)	-	-	-	(2)
Total des relations avec les actionnaires		7 234	361	53 746	(2 815)	2 892	-	54 184
Solde au 31 décembre 2014		52 970	2 648	181 746	(89 881)	(19 647)	(241)	74 626

Notes aux états financiers consolidés

Index des notes aux états financiers consolidés

- 1) **La Société**
- 2) **Principes comptables**
- 3) **Gestion des risques financiers et juste valeur**
- 4) **Placement réservé à des catégories d'investisseurs**
- 5) **Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers courants**
- 6) **Créances courantes**
- 7) **Immobilisations corporelles et incorporelles**
- 8) **Participations comptabilisées par mise en équivalence**
- 9) **Dettes opérationnelles**
- 10) **Passifs financiers**
- 11) **Provisions**
- 12) **Avantages au personnel**
- 13) **Autres passifs non courants**
- 14) **Capital**
- 15) **Revenus des accords de collaboration et de recherche**
- 16) **Financements publics de dépenses de recherche et développement**
- 17) **Coûts de propriété intellectuelle**
- 18) **Achats consommés de matières, produits et fournitures, autres achats et charges externes**
- 19) **Charges de personnel autres que les paiements en actions**
- 20) **Paiements en actions**
- 21) **Autres produits et autres charges**
- 22) **Produits et charges financiers, nets**
- 23) **Impôts sur les bénéfices**
- 24) **Engagements hors bilan**
- 25) **Litiges**
- 26) **Relations avec les parties liées**
- 27) **Résultat par action**
- 28) **Evénements postérieurs à la clôture**
- 29) **Compte de résultat par fonction**
- 30) **Honoraires des commissaires aux comptes**

1) La Société

Innate Pharma SA (« la Société ») est une société de biopharmaceutique basée à Marseille, en France. Fondée en 1999, la Société a été introduite en bourse sur NYSE-Euronext Paris en 2006.

La Société est spécialisée en immunologie et développe des médicaments « first-in-class » c'est-à-dire faisant appel à des mécanismes d'action nouveaux. Elle développe plus précisément des anticorps monoclonaux ciblant des voies de régulation de cellules de l'immunité innée. Cette approche thérapeutique pourrait avoir un intérêt dans plusieurs domaines thérapeutiques, tels que le cancer et l'inflammation.

Le portefeuille d'Innate Pharma est constitué de deux actifs testés en clinique, dont le plus avancé, actuellement en Phase II d'essais cliniques dans le cancer, est licencié à Bristol-Myers Squibb. La Société a d'autres programmes propriétaires actuellement en développement préclinique dont le plus avancé entrera en clinique en 2015.

La stratégie de la Société est de développer en propre ou en partenariat ses candidat-médicaments dans le cancer, et d'avoir une approche de partenariat dans les autres domaines thérapeutiques.

A plus long terme, la Société entend se développer en société commerciale vendant ses produits directement ou par l'intermédiaire de partenaires.

La Société est et devrait continuer, à court et moyen terme, à être financée à travers la conclusion d'accords de partenariat pour le développement et la commercialisation de ses candidat-médicaments ainsi que par l'émission de nouvelles actions ou autres titres donnant accès au capital.

L'activité de la société n'est pas soumise à des fluctuations saisonnières.

Au 31 décembre 2014, la Société détenait :

(i) une filiale à 100% dénommée Innate Pharma, Inc., créée en 2009, Il s'agit d'une société enregistrée dans l'Etat américain du Delaware. Créée afin d'héberger les activités de développement des affaires d'Innate Pharma aux Etats-Unis, elle est en sommeil depuis le 1^{er} janvier 2011 et consolidée par intégration globale.

(ii) une participation à hauteur de 9,87% dans le capital de Platine Pharma Services SAS.

En 2014, suite à l'entrée d'Advanced Bioscience Laboratories Inc. dans le capital de Platine Pharma Services SAS, le pourcentage de détention d'Innate Pharma SA est passé de 33,26% à 9,87%.

Ces états financiers consolidés annuels ont été arrêtés par le Directoire le 17 février 2015. Ils seront approuvés par l'Assemblée générale de la Société du 27 avril 2015 qui a la faculté de les faire modifier

Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice 2014

- Innate Pharma SA a acquis en date du 5 février 2014 auprès de Novo Nordisk A/S les droits de développement et de commercialisation du candidat anti-NKG2A, un anticorps immunomodulateur « first-in-class » prêt à entrer en essai clinique de Phase II en oncologie. En contrepartie de cette licence, Novo Nordisk A/S a reçu 2,0 millions d'euros et 600 000 actions Innate Pharma. Novo Nordisk sera éligible à un total de 20 millions d'euros à l'enregistrement du produit et à des redevances inférieures à 10% assises sur les ventes futures.
- Le 24 juin 2014, la Société a annoncé avoir levé un montant brut de 50 millions d'euros dans une augmentation de capital effectuée auprès d'investisseurs institutionnels spécialisés. 6,25 millions d'actions nouvelles ont été souscrites à un prix de souscription de 8,0€ par action. Ce prix correspond à une décote de 11,7% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture des actions existantes de la Société des cinq dernières séances de bourse précédant la fixation du prix le 23 juin 2014, conformément à la seizième résolution votée par l'Assemblée générale mixte de la Société du 27 mars 2014.

2) Principes comptables

a) Base de préparation

Les états financiers consolidés annuels de la Société ont été établis conformément au référentiel de normes internationales d'informations financières (International Financial Reporting Standards --- IFRS) tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2014. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission Européenne http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente évalués à leur juste valeur.

Lors de l'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS, la Société est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir certaines hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants des actifs et des passifs, des engagements hors bilan et des produits et des charges présentés pour la période concernée. Des estimations sont notamment utilisées, sans que la liste soit exhaustive, pour la comptabilisation des produits opérationnels, l'évaluation de l'avantage résultant de paiements en actions, pour l'évaluation des provisions pour risques et charges ainsi que l'évaluation des instruments financiers courants. Ainsi, les résultats réels pourront-ils différer de ces estimations.

Conversion des comptes de filiales étrangères

La méthode utilisée pour la conversion des comptes de la filiale américaine est la méthode de conversion au cours historique. Cette conversion s'effectue de la manière suivante :

- les éléments monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture de l'exercice ; et
- les produits et charges sont convertis à un cours moyen de la période. La société a retenu une moyenne annuelle qui représente une approximation acceptable de la conversion applicable à la date de chaque opération. Les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global en « Ecarts de conversion ».

b) Méthodes comptables

La Société a adopté les nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC suivantes d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014. Ces nouvelles normes et interprétations n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- Amendements d'IFRS 10, 11, 12, « Dispositions transitoires » ;
- Amendements d'IFRS 10, 12 et d'IAS 27, « Entités d'investissement » ;
- Amendement d'IAS 27, « Etats financiers individuels » ;
- Amendement d'IAS 28, « Participation dans des entreprises associées et coentreprises » ;
- Amendement d'IAS 32, « Compensation des actifs et passifs financiers » ;
- Amendement d'IAS 36, « Informations à fournir – valeur recouvrable des actifs non financiers » ; et
- Amendement d'IAS 39, « Novation des dérivés et maintien de la relation de couverture ».

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiés mais ne sont pas applicables en 2014, et n'ont pas été adoptées par anticipation :

- IFRS 9 « Instruments financiers », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015 ;
- IFRS 14 « Comptes de report réglementaires », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 ;
- IFRS 15 « Produits provenant de contrats avec les clients », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 ;
- IFRIC 21 « Droits ou taxes », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 17 juin 2014 ;

- Amendement d'IAS 19 « Contribution membres du personnel », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2014 ;
- Amendement d'IFRS 11 « Acquisition d'une participation dans une entreprise commune », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 ; et
- Amendements d'IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

c) Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté pour l'exercice 2014.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés.

Les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte entre leur durée d'utilité estimée et de la durée du contrat de location.

L'ensemble immobilier constitutif du siège social a été réparti selon 8 composants distincts (fondations, gros œuvre, second œuvre, système chaud / froid ...) amortis sur des durées différentes en fonction de la durée de vie économique estimée de ces éléments.

Les durées d'utilité estimées retenues sont les suivantes :

Bâtiment	20 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 40 ans
Matériel de laboratoire	8 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Une immobilisation est décomptabilisée lors de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le résultat opérationnel de la période où la cession intervient.

e) Immobilisations incorporelles

Conformément à IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont systématiquement inscrits en charge au cours de la période pendant laquelle ils sont engagés.

Les coûts de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si et seulement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation en vue de sa mise en service ou de sa commercialisation ;
- intention du Groupe d'achever le projet ;
- capacité du Groupe à utiliser l'actif incorporel ;
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif ;
- disponibilité des ressources techniques financières et autres afin d'achever le projet ; et

- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de l'incertitude pesant sur la faisabilité technique de l'achèvement des recherches en cours, et sur la disponibilité des ressources techniques, financières et humaines nécessaires à cet achèvement, les dépenses de recherche et développement de la Société ne respectent pas, à ce jour, les critères édictés par la norme IAS 38 et sont donc inscrits en charge au cours de la période pendant laquelle ils sont engagés.

Dans le cadre de l'acquisition auprès de Novo Nordisk A/S des droits de développement et de commercialisation du candidat anti-NKG2A, la contrepartie financière payée par Innate Pharma a été comptabilisée en immobilisations incorporelles. Elle est amortie linéairement sur la durée anticipée des études de Phase II planifiées par la Société, soit jusqu'à fin 2017.

f) Créances clients

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées initialement à leur juste valeur. Les créances clients sont le cas échéant dépréciées pour tenir compte des risques de recouvrement.

g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ainsi, la trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les disponibilités en banque et en caisse, ainsi que les placements de trésorerie en valeurs mobilières de placement ou les dépôts à terme dont l'échéance est inférieure à trois mois et la sensibilité au risque de taux très faible.

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des dépôts à vue en banques, des placements à court terme très liquides, nets des découverts bancaires. Au bilan, les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts parmi les dettes financières.

h) Instruments financiers

La Société classe ses placements en instruments financiers conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » :

Catégories d'actifs financiers	Définition	Evaluation
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Titres détenus à des fins de transaction, ou désignés comme relevant de cette catégorie.	Les actifs sont évalués à leur juste valeur et la variation entre deux périodes est comptabilisée au compte de résultat.
Placements détenus jusqu'à l'échéance	Titres assortis de paiements fixes ou déterminables que l'entreprise a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.	Les actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti.
Prêts et créances	Titres à paiements déterminés ou déterminables non cotés sur un marché actif.	Les actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti.
Actifs financiers disponibles à la vente	Titres désignés comme disponibles à la vente ou n'ayant pu être classés dans les catégories précédentes.	Les actifs sont évalués à leur juste valeur et la variation entre deux périodes est comptabilisée en capitaux propres.

Au 31 décembre 2014, la Société possède deux types d'instruments financiers :

- des parts de fonds commun de placement, défini comme des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et
- un portefeuille d'obligations, défini comme un placement détenu jusqu'à l'échéance évalué selon la méthode du coût amorti.

i) Impôt sur les bénéfices

Les actifs d'impôts différés sont constatés selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux locations financement, aux provisions pour engagements de retraites et aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour recouvrer ces actifs d'impôt. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, la Société ne comptabilise pas les actifs nets d'impôts différés liés principalement aux pertes fiscales reportables.

j) Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis reçoivent des subventions octroyées sous forme de crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants. Ces subventions sont présentées au sein des produits opérationnels sur la ligne « financements publics de dépenses de recherche », dès lors que les dépenses de recherche éligibles ont été réalisées.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis son premier exercice fiscal. Compte tenu de la possibilité offerte par la Loi de Finance pour 2010 de demander le remboursement anticipé immédiat des créances de crédit d'impôt recherche, la créance de crédit d'impôt recherche de la Société au titre de 2014 a été présentée en créances courantes.

Il est à noter qu'à compter de 2011, seules les sociétés répondant aux critères de PME communautaires sont éligibles à ce remboursement anticipé des créances de crédit d'impôt recherche. La Société s'est assuré qu'elle répondait aux critères définissant une PME communautaire et peut donc continuer de bénéficier du remboursement anticipé.

k) Autres formes d'aides publiques

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces aides est fourni en Note 16.

Les subventions publiques sont reconnues à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions ; et
- les subventions seront reçues.

Les subventions d'exploitation qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées en résultat sur la ligne « financements publics de dépense de recherche » au fur et à mesure de l'avancement des coûts engagés sur les programmes de recherche concernés.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit au titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

Les subventions d'investissement liées à des actifs sont présentées au bilan en produits constatés d'avance, et reprises en produits au rythme de l'amortissement de l'immobilisation financée par la subvention.

Un prêt non remboursable sous conditions de l'Etat est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes.

Les avances conditionnées, soumises ou non à intérêts, sont destinées à financer les programmes de recherche. Elles sont remboursables en cas de succès du projet. Ces avances sont comptabilisées en dettes financières et, le cas échéant, reprises en résultat en cas d'échec prévisible du projet.

l) Avantages accordés aux salariés autres que les paiements en actions

Avantages à long terme du personnel

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ; et
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Par ailleurs, la Société a mis en place une retraite complémentaire dite « article 83 » destinée initialement au collège cadre. Ce régime a été étendu au personnel « non-cadres » depuis le 1er janvier 2014, dans les mêmes conditions que pour le personnel « cadres ». Ce régime à cotisations définies est financé par une cotisation correspondant à 2,0% du salaire annuel, dont 1,2% pris en charge par l'employeur et 0,8% pris en charge par l'employé.

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de service des employés, conformément aux conseils d'actuaire qualifiés effectuant une revue annuelle de la valorisation de ces plans. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant le taux d'intérêts des obligations à long terme du secteur privé (« Euro zone AA rated corporate bonds + 10 years »). Les éventuels écarts actuariels liés à des changements d'hypothèses sont comptabilisés dans l'état du résultat global. Les engagements de régimes à prestations définies ne sont pas couverts par des actifs.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

Avantages à court terme du personnel

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

m) Contrats de location

Location financement

Les contrats de location portant sur des immobilisations corporelles sont classés en contrats de location financement lorsque la Société supporte substantiellement tous les avantages et risques inhérents à la propriété du bien. Les biens objets de contrats de location financement sont immobilisés à la date d'origine du contrat de location sur la base de la plus faible valeur entre la juste valeur de l'actif loué et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs. Chaque loyer est réparti entre la dette et le coût financier de manière à déterminer un taux d'intérêt constant sur les capitaux restant dus. Les obligations locatives correspondantes, nettes des charges financières, sont classées en autres dettes à long terme. La partie de la charge financière correspondant à l'intérêt est constatée en charge sur la durée du contrat. L'immobilisation corporelle acquise dans le cadre d'un contrat de location financement est amortie sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

Location simple

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

Lorsqu'un contrat de location simple prévoit des périodes de location en franchise de loyers ou lorsque les loyers versés ne sont pas égaux sur la durée du bail, l'ensemble des paiements minimaux est étalé linéairement sur la durée du bail.

n) Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont classées en passifs courants. Elles sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à donner. Cette valeur est en général la valeur nominale, en raison de l'intervalle de temps existant entre la comptabilisation de la dette et son remboursement.

o) Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Lorsque la Société s'attend à recevoir un remboursement, par exemple dans le cadre d'un contrat d'assurance, le remboursement est constaté comme un actif distinct uniquement lorsqu'il est virtuellement certain.

p) Reconnaissance du chiffre d'affaires

A ce jour, le chiffre d'affaires de la Société correspond essentiellement aux revenus générés par les accords de licence et aux projets de recherche et développement conclus avec les sociétés pharmaceutiques (Note 15). Ces contrats incluent généralement diverses composantes, telles que des montants facturables à la signature et des montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement prédéfinis, des paiements forfaitaires de financement de frais de recherche et développement et l'attribution de redevances sur les ventes futures de produits.

Les montants facturables au titre de la signature du contrat, qui rémunèrent un accès à la technologie, sont immédiatement enregistrés en chiffre d'affaires lors de la prise d'effet du contrat lorsque les montants reçus sont non remboursables et que la Société n'a pas d'engagements de développements futurs. Dans tous les autres cas, ils sont initialement comptabilisés en produits constatés d'avance et étalés sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs, laquelle fait l'objet de révisions périodiques. Les montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement prédéfinis sont enregistrés en chiffre d'affaires lors de l'atteinte effective de ces objectifs. Les revenus liés au financement de frais de recherche et développement sont initialement comptabilisés en produits constatés d'avance et étalés sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs, laquelle fait l'objet de révisions périodiques.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la recouvrabilité des créances clients s'avère incertaine.

q) Paiements en actions

Depuis sa création la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en actions.

La juste valeur des options de souscription d'actions octroyées aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires, la valeur de marché de ces derniers n'étant pas déterminable. La juste valeur des actions gratuites est déterminée en référence à la valeur de l'action lors de leur attribution.

La détermination de la juste valeur des options et des actions gratuites intègre notamment les conditions d'acquisition des droits et la probabilité moyenne de rotation du personnel. La juste valeur des options et des actions gratuites est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits. Les autres facteurs pris en considération sont également présentés en Note 20.

r) Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ». Pour les périodes présentées, cette rubrique inclut les gains et pertes sur titres disponibles à la vente jusqu'à la date de leur cession, remboursement ou dépréciation, les écarts de conversion liés à la consolidation des filiales étrangères et les changements d'hypothèses actuarielles relatives à la provision pour indemnités de départ à la retraite.

s) Information sectorielle

Pour ses besoins de gestion interne, et afin de répondre aux exigences d'information demandées par IFRS 8, le Groupe a réalisé une analyse de la répartition sectorielle de ses activités. Suite à ce travail, le Groupe considère qu'il opère sur un seul segment agrégé : la conduite de recherche et développement sur des produits pharmaceutiques en vue de leur commercialisation future. Par ailleurs, l'intégralité de l'activité de recherche et développement de la Société est localisée en France. Les principaux décideurs opérationnels (au cas particulier le Comité Exécutif de la Société) mesure la performance de la Société au regard de la consommation de trésorerie de ses activités. Pour ces raisons, la direction du Groupe n'estime pas opportun de constituer de secteurs d'activité distincts dans son reporting interne.

t) Capital

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts directement attribuables à l'émission d'actions sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction de la prime d'émission.

Les actions propres rachetées en vertu du contrat de liquidité souscrit par la Société sont inscrites en déduction des capitaux propres, jusqu'à l'annulation, la réémission ou la cession des actions.

u) Estimations et jugements comptables déterminants

La Société sous-traite une partie importante de ses activités de recherche et développement à des partenaires externes. Ces dépenses sont comptabilisées en fonction de l'avancement des travaux. Le degré d'avancement est déterminé sur la base des informations communiquées par les partenaires externes, corroborées par des analyses internes. La détermination du degré d'avancement nécessite de recourir à des estimations.

Les estimations et les jugements, auxquels la direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables décrites ci-avant, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Ces estimations et jugements sont principalement les suivants :

Comptabilisation des revenus des accords de collaboration et de licence

Lorsque la Société consent des engagements de recherche et développement futurs, les revenus sont différés et reconnus sur la durée estimée de son implication. La détermination de cette durée nécessite de recourir à des estimations. Celles-ci sont régulièrement mises à jour pour tenir compte de l'avancement des développements et des prestations restant à effectuer.

Valorisation des bons de souscription et options de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites

L'évaluation de la juste valeur des bons et options de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites octroyés à des employés ou à des prestataires de services est effectuée sur la base de modèles mathématiques. Ces modèles requièrent l'utilisation par la Société de certaines hypothèses de calcul telles que la volatilité attendue du titre et le taux de rotation du personnel.

Evaluation des provisions pour risques et charges

Dans le cadre de ses activités, la Société peut être exposée à certains risques notamment liés à ses engagements contractuels. La direction de la Société doit ainsi exercer son jugement pour estimer la probabilité d'une sortie de ressources et, le cas échéant, le montant de cette sortie ainsi que les informations à fournir sur les passifs éventuels.

Evaluation de la juste valeur des actifs financiers

L'évaluation à la date de clôture de la juste valeur des instruments financiers courants s'appuie sur la valeur liquidative ou la valeur de marché des instruments fournie par les contreparties bancaires de la Société.

v) Consolidation par mise en équivalence

Suite à l'opération de cession de 50% de sa participation dans Innate Pharma Services, la Société a appliqué pour la première fois au cours de l'exercice 2011 la consolidation par mise en équivalence de sa participation dans la co-entreprise Platine Pharma Services.

Selon cette méthode, la participation de la Société est comptabilisée à son coût, ajustée de la quote-part dans le résultat net et des variations des autres éléments du résultat global. La valeur nette comptable de Platine Pharma Services est présentée au bilan sous la rubrique « Participations comptabilisées par mise en équivalence ».

Suite à l'entrée d'Advanced Bioscience Laboratories Inc. au capital de Platine Pharma Services SAS en juillet 2014, le Groupe a perdu son influence notable sur Platine Pharma Services. En conséquence, il comptabilise à compter de cette date sa participation dans Platine Pharma Services selon les normes IAS 32/39.

Pour la période de janvier à juillet 2014 pendant laquelle le Groupe exerçait une influence notable sur la société, sa quote-part dans les profits ou pertes de Platine Pharma Services est présentée en dehors du « Résultat opérationnel ».

3) Gestion des risques financiers et juste valeur

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Groupe est exposé sont présentés au paragraphe « **Error! Reference source not found.** Risques financiers » du Document de référence.

Juste valeur

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif, tels que les titres disponibles à la vente, est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la Société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances (diminuées des dépréciations) et des dettes courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments.

4) Placement réservé à des catégories d'investisseurs

Le Groupe a réalisé en juin 2014 une opération de placement privé auprès d'investisseurs institutionnels spécialisés dans son secteur d'activité (confère Note 14 pour plus de détails).

5) Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers courants

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2014, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de comptes bancaires courants, de comptes d'épargne et de comptes à terme.

<u>En milliers d'euros</u>	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Comptes bancaires courants et comptes d'épargne	39 685	25 293
Comptes à terme	24 601	13 067
Trésorerie et équivalents de trésorerie	64 286	38 360

Les comptes à terme détenus par la Société répondent aux critères de classement en équivalent de trésorerie : les sommes investies sur ces supports sont disponibles immédiatement (liquidité quotidienne), elles ne sont soumises à aucun risque de changement de valeur (garantie en capital) et sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie.

Instruments financiers courants

Afin de diversifier ses placements, la Société a souscrit des parts d'un fonds commun de placement. La valorisation de ces parts au 31 décembre 2014 s'élève à 3 030 milliers d'euros (2 989 milliers d'euros au 31 décembre 2013, la variation de juste valeur étant enregistrée dans l'Etat du résultat global). Les sommes investies sur ce support sont disponibles immédiatement (liquidité quotidienne) et sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Elles sont en revanche soumises au risque de changement de valeur (pas de garantie en capital).

La Société a également investi dans un portefeuille d'obligations dont la valeur au 31 décembre 2014 s'élève à 1 922 milliers d'euros. Cet actif est considéré comme détenu jusqu'à l'échéance et donc évalué selon la méthode du coût amorti.

6) Créances courantes

Les créances courantes s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

En milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2014	2013
Crédit d'impôt recherche et CICE	6 554	4 167
Charges constatées d'avance	1 162	761
TVA déductible	1 052	491
Créances clients	426	1 993
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	328	179
Contrat de liquidité – position « Trésorerie »	233	302
Subventions et aides publiques	237	32
Autres créances	83	77
Créances courantes	10 075	8 002

La valeur nette comptable des créances courantes est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur estimée. Les créances clients sont relatives à Bristol-Myers Squibb et correspondent essentiellement aux coûts de sous-traitance nécessaires à l'achèvement des études en cours que la Société est en charge de mener à terme.

Au 31 décembre 2014, les créances courantes comprennent un crédit de TVA de 373 milliers d'euros relatif au quatrième trimestre 2013. Le remboursement de ce crédit fait l'objet d'une procédure contentieuse au Tribunal Administratif. La Société est confiante dans sa capacité à recouvrer cette créance.

7) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Brevets et licences	Terrains et constructions (1)	Matériel de laboratoire et autres immobilisations corporelles et incorporelles	Immobilisations en cours	Total des immobilisations corporelles et incorporelles
Exercice clos le 31 décembre 2013					
Solde net à l'ouverture	-	5 174	1 421	230	6 824
Reclassement	-	-	229	(229)	-
Acquisitions	-	-	404	29	433
Cessions	-	-	(120)	-	(120)
Amortissements	-	(380)	(500)	-	(880)
Solde net à la clôture	-	4 794	1 434	30	6 258
Exercice clos le 31 décembre 2014					
Solde net à l'ouverture	-	4 794	1 434	30	6 258
Reclassement	-	-	30	(30)	-
Acquisitions	7 000	-	384	-	7 384
Cessions	-	-	(2)	-	(2)
Amortissements	(1 638)	(298)	(409)	-	(2 344)
Solde net à la clôture	5 362	4 496	1 437	-	11 293

(1) La valeur brute du terrain est de 772 milliers d'euros. Il n'est pas amorti.

Le tableau ci-dessus inclut les immobilisations corporelles suivantes acquises au moyen de contrats de location financement pour lesquels la Société est preneuse (en milliers d'euros):

	Au 31 décembre	
En milliers d'euros	2014	2013
Coût du terrain et de la construction	6 633	6 633
Amortissements cumulés	(2 180)	(1 889)
Valeur nette comptable du terrain et de la construction	4 453	4 744
Coût du matériel	1 417	1 417
Amortissements cumulés	(1 405)	(1 394)
Valeur nette comptable du matériel	12	23

Le 5 février 2014, Innate Pharma SA a annoncé l'acquisition auprès de Novo Nordisk A/S des droits de développement et de commercialisation du candidat anti-NKG2A, un anticorps immunomodulateur « first-in-class » prêt à entrer en essai clinique de Phase II en oncologie. La contrepartie financière de 7 millions d'euros (2 millions d'euros en numéraire et 600 000 actions émises au prix unitaire de 8,33 euros) a été comptabilisée en actif incorporel. Elle est amortie linéairement sur la durée anticipée des études de Phase II planifiées par la Société, soit jusqu'à fin 2017.

8) Participations comptabilisées par mise en équivalence

Jusqu'au mois de juillet 2014, la Société exerçait une influence notable la société Platine Pharma Services SAS. Le Groupe comptabilisait donc sa participation dans cette société selon la méthode de la mise en équivalence.

	Titres	Compte courant	Total
Au 31 décembre 2010	-	-	-
Juste valeur des titres mis en équivalence au 30 mars 2011	654	-	654
Avance en compte courant	-	262	262
Quote-part de perte	(225)	-	(225)
Au 31 décembre 2011	429	262	692
Avance en compte courant	-	156	156
Quote-part de perte	(371)	-	(371)
Au 31 décembre 2012	58	418	475
Augmentation de capital par compensation de créance	339	(339)	-
Avance en compte courant	-	120	120
Effet de l'entrée d'un nouvel actionnaire	179	-	180
Abandon de créance	-	(79)	(79)
Quote-part de perte	(424)	-	(424)
Au 31 décembre 2013	152	120	272
Quote-part de perte S1 2014	(152)	(18)	(170)
Avance en compte courant	-	60	60
Déconsolidation	-	(162)	(162)
Au 31 décembre 2014	-	-	-

En 2013, suite à l'entrée d'Indicia SA dans le capital de Platine Pharma Services SAS, le pourcentage de détention d'Innate Pharma SA est passé de 49,62% à 33,26%, ce qui s'est traduit par un produit de dilution de 179 milliers d'euros.

En juillet 2014, suite à l'entrée d'Advanced Bioscience Laboratories Inc. dans le capital de Platine Pharma Services SAS, le pourcentage de détention d'Innate Pharma SA est passé de 33,26% à 9,87% et le Groupe a perdu son influence notable. En conséquence, à compter du second semestre 2014, le Groupe ne consolide plus sa participation dans le capital de cette société. Depuis juillet 2014, cette participation est comptabilisée suivant IAS 32/39. La juste valeur estimée des titres s'élève à 74 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

9) Dettes opérationnelles

Ce poste s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

<u>En milliers d'euros</u>	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Fournisseurs	6 846	5 141
Dettes fiscales et sociales	2 386	2 092
Autres passifs	205	173
Produits constatés d'avance	885	1 259
Dettes opérationnelles	10 322	8 665

La valeur comptable des dettes opérationnelles est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur estimée.

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2014 correspondent essentiellement à la partie du paiement initial reçu de Bristol-Myers Squibb qui sera comptabilisée en revenus sur l'exercice 2015.

10) Passifs financiers

L'analyse par échéance de ce poste est la suivante (en milliers d'euros) :

<u>En milliers d'euros</u>	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Passifs financiers courants		
Oséo ADI — 15/02/2002 (Aide 1)	-	119
Oséo ADI — 15/02/2002 (Conseil Général) (Aide 2)	-	12
Location financement – Opération immobilière	452	434
Location financement – Matériel	1	48
Total des passifs financiers courants	453	613
Passifs financiers non courants		
BPI PTZI IPH41	1 500	1 500
Location financement – Opération immobilière	2 254	2 706
Total des passifs financiers non courants	3 753	4 206
Total des passifs financiers	4 206	4 819

Les financements reçus d'Oséo comptabilisés en passifs financiers sont des avances remboursables en cas de succès. Elles ne sont pas porteuses d'intérêt. Dans le cas de la constatation par Oséo du succès technique des programmes faisant l'objet de ces financements, la Société doit rembourser ces avances, qui sont dès lors assimilées à des emprunts.

Au cours de l'année 2013, la Société a reçu un Prêt à Taux Zéro Innovation (PTZI) d'un montant de 1 500 milliers d'euros relatif au programme IPH41.

Les locations financement concernent essentiellement l'opération d'acquisition immobilière réalisée en 2008 (acquisition et rénovation du siège social et de ses principaux laboratoires).

Dans le tableau ci-dessus, les passifs financiers liés à la location financement de l'opération immobilière réalisée en 2008 sont nets de l'avance-preneur consentie à SOGEBAIL.

Le tableau suivant présente l'échéancier des passifs financiers (remboursement du principal uniquement) :

Echéancier des passifs financiers	2015	2016	2017	2018	2019 et années suivantes	Total
BPI PTZI IPH 41	-	150	300	300	750	1 500
Location financement – Opération immobilière	582	609	636	665	1 011	3 503
Avance preneur	(130)	(137)	(144)	(152)	(234)	(797)
Total	452	622	792	813	1 527	4 206

Le tableau suivant présente l'échéancier des flux contractuels (principal et intérêts) des emprunts :

Echéancier des passifs financiers	2015	2016	2017	2018	2019 et années suivantes	Total
BPI PTZI IPH 41	-	150	300	300	750	1 500
Location financement – Opération immobilière	721	721	721	721	1 038	3 923
Avance preneur	(167)	(167)	(167)	(167)	(241)	(910)
Total	554	705	854	854	1 547	4 513

Location financement

La valeur actuelle des dettes liées aux contrats de location financement (paiements minimaux au titre des loyers, incluant l'avance preneur) est la suivante (en milliers d'euros) :

	Au 31 décembre	
	2014	2013
A échéance d'un an	454	482
A échéance entre 1 an et 5 ans	2 012	1 929
A échéance supérieure à 5 ans	242	777
Valeur actuelle des dettes liées aux contrats de location financement	2 708	3 188

Juste valeur des passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers, déterminée sur la base de l'actualisation des flux futurs de trésorerie au taux Euribor 3 mois plus une marge bancaire (« spread ») de 200 points de base, s'élevait respectivement à 4 697 milliers d'euros et 4 120 milliers d'euros aux 31 décembre 2013 et 2014.

11) Provisions

Aucune provision n'est inscrite au bilan consolidé aux 31 décembre 2013 et 2014.

12) Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont relatifs aux indemnités de départ à la retraite.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

	Au 31 décembre	
	2014	2013
<i>Hypothèses économiques</i>		
Taux d'actualisation (iBoxx Corporate AA)	1,90%	3,20%
Taux d'augmentation annuelle des salaires	3,00%	3,00%
<i>Hypothèses démographiques</i>		
Type de départ à la retraite	à l'initiative du salarié	à l'initiative du salarié
Taux de charges sociales et fiscales	49%	49%
Age de départ à la retraite		
- Cadre	64 ans	64 ans
- Non cadres	62 ans	62 ans
Table de mortalité	INSEE TD/TV 2010-2012	INSEE TD/TV 2009-2011
Mobilité annuelle		
	Ensemble du personnel	Ensemble du personnel
16-24 ans	15%	15%
25-29 ans	12%	12%
30-34 ans	9%	9%
34-39 ans	6%	6%
40-44 ans	3%	3%
45-49 ans	1%	1%
+50 ans	0%	0%

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

En milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Valeur actualisée des obligations financées	-	-
Juste valeur des actifs du régime	-	-
Autres passifs Valeur actualisée des obligations non financées	1 094	789
Coût des services passés non reconnu	-	-
Provision inscrite au bilan	1 094	789

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

En milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Coût des services rendus	93	83
Coût d'actualisation	25	19
Coût financier	-	-
Total	118	102

Conformément à IAS19 révisée, l'impact des changements d'hypothèses actuarielles a été comptabilisé en 2014 dans l'état du résultat global pour 187 milliers d'euros (44 milliers d'euros en 2013).

Le montant total des cotisations comptabilisées en charges de l'exercice, au titre de régimes à cotisations définies, s'est élevé à 548 milliers d'euros pour l'exercice 2014 (471 milliers d'euros pour l'exercice 2013).

13) Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants correspondent à la partie du paiement initial reçu de Bristol-Myers Squibb qui sera comptabilisée en revenus pour les exercices 2016 et suivants (Notes 9 et 15).

14) Capital

La décomposition du capital social aux 31 décembre 2013 et 2014 s'analyse comme suit (nombre d'actions de valeur nominale 0,05 euros par action, en milliers d'actions) :

	Au 31 décembre	
	2014	2013
Actions ordinaires, ouverture de l'exercice	45 736	37 936
Augmentation de capital résultant de l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital	384	200
Augmentation de capital résultant d'une levée de fonds	6 850	7 600
Actions ordinaires, clôture de l'exercice	52 970	45 736

Historique des opérations sur le capital lors des trois dernières années

L'historique des opérations sur le capital sur les trois derniers exercices est le suivant :

Le 3 juillet 2012 suite à l'attribution définitive d'actions gratuites distribuées en 2008, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 12 455 euros (249 100 actions nouvelles), portant le capital social à 1 896 794,70 euros au 1^{er} juillet 2012.

Le 24 mai 2013 suite à l'exercice de l'intégralité des BSA 2007, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 9 999,90 euros (199 998 actions nouvelles), portant le capital social à 1 906 794,60 euros au 17 mai 2013. Le prix d'exercice reçu par la Société a été comptabilisé en capital social pour 10 milliers d'euros et en prime d'émission pour 394 milliers d'euros.

Le 25 novembre 2013, suite à une opération de placement privé auprès d'investisseurs institutionnels répondant aux caractéristiques fixées par le II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, conformément à l'utilisation des

délégations consenties par la 20e résolution votée par les actionnaires le 28 juin 2013, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 380 000 euros (7 600 000 actions nouvelles), portant le capital social à 2 286 794,6 euros. Le montant brut de l'émission s'est élevé à 20,3 millions d'euros et le montant net de frais à 18,9 millions d'euros. Cela a conduit à une augmentation de la prime d'émission de 18 554 milliers d'euros.

Le 10 février 2014, suite à l'exercice d'options de souscription d'actions, de BSAAR 2010 et de BSAAR 2012, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 2 562,5 euros (51 250 actions nouvelles), portant le capital social à 2 289 357,10 euros.

Le 7 mars 2014, suite à l'exercice d'options de souscription d'actions, de BSA 2011-1, de BSA 2011-2, de BSA 2013, de BSAAR 2010, de BSAAR 2011 et de BSAAR 2012, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 15 797,50 euros (315 950 actions nouvelles), portant le capital social à 2 305 154,60 euros.

Le 26 mars 2014, suite à l'exercice de BSA 2011-2, de BSA 2013, et de BSAAR 2012, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 610 euros (12 200 actions nouvelles), portant le capital social à 2 305 764,60 euros.

Le 4 avril 2014, suite à une augmentation de capital réservée à Novo Nordisk A/S sur le fondement de la treizième résolution de l'Assemblée générale du 27 mars 2014, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 30 000 euros (600 000 actions nouvelles), portant le capital social à 2 335 764,60 euros.

Le 23 juin 2014, suite à une augmentation de capital réservée à des sociétés industrielles ou commerciales du secteur pharmaceutique/biotechnique ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droit français ou étranger investissant dans le secteur pharmaceutique/biotechnique, susceptibles d'investir dans le cadre d'un placement privé, conformément à l'utilisation de la délégation consentie par la 16^e résolution votée par les actionnaires lors de l'Assemblée générale du 27 mars 2014, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 312 500 euros (6 250 000 actions nouvelles), portant le capital social à 2 648 264,60 euros.

Le 18 décembre 2014, suite à l'exercice de BSAAR 2010 et de BSAAR 2012, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 255 euros (5 100 actions nouvelles), portant le capital social à 2 648 519,60 euros.

Valeurs mobilières donnant accès au capital

Les mouvements sur valeurs mobilières sur les trois derniers exercices s'analysent comme suit :

	BSPCE	BSA	Options de souscription	BSAAR
Solde au 31 décembre 2012		559 998	25 690	750 000
Bons et options caduques en 2013	-		(12 690) ⁽¹⁾	
Bons et options exercés en 2013	-	(199 998)	(500) ⁽²⁾	(17 250) ⁽²⁾
BSAAR octroyés le 27 mai 2013	-	-	-	146 050
BSA octroyés le 17 juillet 2013	-	237 500	-	-
BSA octroyés le 18 septembre 2013	-	50 000	-	-
Solde au 31 décembre 2013	-	647 500	12 500	878 800
Bons et options caduques en 2014				
Bons et options exercés en 2014		(111 700)	(6 425)	(117 050)
BSA octroyés le 27 juillet 2014		150 000		
Solde au 31 décembre 2014		685 800	6 075	761 750

(1) Stock-options 2003 ont expiré le 30 juin 2013

(2) L'exercice des Stock-options et BSAAR en décembre 2013 a été constaté par le Directoire du 10 février 2014

Le 22 juillet 2004, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé l'émission de 25 000 options de souscription d'actions (« Stock-Options₂₀₀₄ »). Les Stock-Options₂₀₀₄ ont été attribués à des salariés par le « Comité de Direction » le 13 juin 2005.

Chaque option de souscription d'action donne droit à la souscription de vingt actions à créer, compte tenu de la division de la valeur nominale de l'action par vingt intervenue le 29 mars 2006. Suite à la levée de 6 425 Stock-Options₂₀₀₄ au cours de l'année 2014, il restait, au 31 décembre 2014, 6 075 Stock-Options₂₀₀₄ exerçables représentant un total de 121 500 actions ordinaires nouvelles de nominal 0,05 euro par action.

Les BSA en circulation au 31 décembre 2014 donnent droit à la souscription de 685 800 actions ordinaires nouvelles de nominal 0,05 euro par action.

Les BSAAR en circulation au 31 décembre 2014 donnent droit à la souscription de 761 750 actions ordinaires nouvelles de nominal 0,05 euro par action.

Au 31 décembre 2014, les BSA, BSAAR, et options de souscription d'action en circulation donnaient droit à la souscription de 1 569 050 actions ordinaires nouvelles de nominal 0,05 euro par action, soit 2,96 % du capital.

Le 27 juin 2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé la création de 240 000 bons de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 240 000 actions nouvelles (« BSA₂₀₀₈ »). 35 000 de ces BSA₂₀₀₈ ont été attribués à un membre indépendant du Conseil de Surveillance par le Directoire le 19 janvier 2009.

Le 23 juin 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé l'émission de 100 000 bons de souscriptions et/ou d'actions remboursables (« BSAAR 2010 ») donnant droit à la souscription de 100 000 actions nouvelles. L'intégralité de ces 100 000 BSAAR 2010 ont été attribués par le Directoire du 18 juin 2010. Les BSAAR 2010 donnent droit à la souscription de 100 000 actions ordinaires au prix de 2,34 euros par action. Au 31 décembre 2014, suite à l'exercice de certains BSAAR 2010, il restait 60 500 BSAAR 2010 exerçables représentant un total de 60 500 actions ordinaires.

Le 29 juin 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé la création de 350 000 bons de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 350 000 actions nouvelles. 325 000 BSA dont 100 000 BSA 2011-1 et 225 000 BSA 2011-2 ont été attribués à des membres indépendants du Conseil de Surveillance, à des consultants et à des membres du Scientific Advisory Board par le Directoire le 29 juillet 2011. Au 31 décembre 2014, suite à l'exercice de certains BSA 2011-1 et BSA 2011-2, il restait 30 000 BSA 2011-1 et 201 940 BSA 2011-2 exerçables représentant un total de 231 940 actions ordinaires.

Le 29 juin 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé l'émission de 1 000 000 bons de souscriptions et/ou d'actions remboursables (« BSAAR 2011 ») donnant droit à la souscription de 1 000 000 actions nouvelles. Le 11 janvier 2012, le Directoire a constaté la souscription de 650 000 BSAAR 2011, pouvant donner lieu à l'émission de 650 000 actions nouvelles. Au 31 décembre 2014, suite à l'exercice de certains BSAAR 2011, il restait 565 000 BSAAR 2011 exerçables représentant un total de 565 000 actions ordinaires.

Le 28 juin 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé l'émission de 200 000 bons de souscriptions et/ou d'actions remboursables (« BSAAR 2012 ») donnant droit à la souscription de 200 000 actions nouvelles. Le 3 juillet 2013, le Directoire a constaté la souscription de 146 050 BSAAR 2012, pouvant donner lieu à l'émission de 146 050 actions nouvelles. Le prix de souscription reçu par la Société a été comptabilisé en prime d'émission pour 16 milliers d'euros. Au 31 décembre 2014, suite à l'exercice de certains BSAAR 2012, il restait 136 250 BSAAR 2012 exerçables représentant un total de 136 250 actions ordinaires.

Le 28 juin 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé la création de 300 000 bons de souscription d'actions (BSA) donnant droit à la souscription de 300 000 actions nouvelles. Le Directoire réuni le 17 juillet 2013, après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 237 500 BSA (« BSA 2013 ») à un nouveau membre indépendant du Conseil de Surveillance, à des consultants et à des membres du Scientific Advisory Board. Il restait 62 500 BSA non attribués sur les 300 000 autorisés par l'Assemblée. Le Directoire réuni le 18 septembre 2013, après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 50 000 BSA (« BSA 2013-1 ») à un consultant de la Société. Le prix de souscription reçu par la Société a été comptabilisé en prime d'émission pour respectivement 2 et 1 milliers d'euros. Au 31 décembre 2014, suite à l'exercice de certains BSA 2013, il restait 218 860 BSA 2013 et 50 000 BSA 2013-1 exerçables représentant un total de 268 860 actions ordinaires.

Le 27 mars 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé la création de 150 000 bons de souscription d'actions (BSA 2014) donnant droit à la souscription de 150 000 actions nouvelles. Le Directoire réuni le 16 juillet 2014, après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 150 000 BSA (« BSA 2014 ») à des consultants.

Actions propres

Un contrat de liquidité a été conclu avec la société Gilbert Dupond avec effet au 31 août 2012. Au 31 décembre 2014, dans le cadre de ce contrat de liquidité, le nombre d'actions propres détenues est de 33 310 (31 724 au 31 décembre 2013) pour un montant total de 266 milliers d'euros (157 milliers d'euros au 31 décembre 2013), soit 0,06% du capital de la Société. Le solde en espèce du compte de liquidité se montait à la même date à 233,4 milliers d'euros (302 milliers d'euros au 31 décembre 2013). Au cours de l'exercice 2014 dans le cadre de ce contrat, 2 110 361 actions ont été achetées et 2 108 775 actions ont été vendues (3 102 117 actions ont été achetées et 3 157 222 actions ont été vendues au 31 décembre 2013). Le cours moyen d'achat était de 7,8826 euros (2,8087 euros au 31 décembre 2013) et le cours moyen de vente était de 7,856 euros (2,8075 euros au 31 décembre 2013). Ces actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés.

15) Revenus des accords de collaboration et de recherche

En 2014, le chiffre d'affaires se compose principalement des revenus liés à l'accord de licence exclusive pour le développement et la commercialisation d'un candidat-médicament signé avec Bristol-Myers Squibb :

- Un paiement forfaitaire à la signature de l'accord pour un montant de 24,9 millions d'euros (soit 35,3 millions de dollars), reçu intégralement en juillet 2011 mais dont la comptabilisation de la partie non imputable et non remboursable a été étalée sur la durée anticipée du programme clinique engagé au moment de la signature. Cette durée ayant été réduite, le plan d'étalement a été révisé au cours du dernier trimestre 2013. En conséquence, un montant de 3,4 millions d'euros, initialement prévu pour être reconnu au cours de l'exercice 2014, a été reconnu en 2013 ; et
- La refacturation des coûts de sous-traitance nécessaire à l'achèvement des études en cours que la Société est en charge de mener à terme.

16) Financements publics de dépenses de recherche et développement

La Société reçoit des aides de l'Etat français, de l'Union européenne et des collectivités publiques locales françaises qui sont comptabilisés en produits d'exploitation. Ces financements publics sont de plusieurs formes :

- Avances conditionnées remboursables sous certaines conditions ;
- Subventions d'investissement ou d'exploitation ; et
- Crédits d'impôt recherche.

Le montant des subventions d'exploitation et du crédit d'impôt recherche présentés au compte de résultat, en produits d'exploitation sur la ligne « financements publics de dépenses de recherche » s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

En milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2014	2013
Crédit d'impôt recherche	6 510	4 182
Subvention Tumador (consortium FP7)	205	-
Financements publics de dépenses de recherche	6 715	4 182

Le tableau suivant présente l'évolution de ce crédit d'impôt au cours des trois derniers exercices (en milliers euros) :

En milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2014	2013
Crédit d'impôt recherche (CIR) 2012	-	75
Crédit d'impôt recherche (CIR) 2013	40	4 107
Crédit d'impôt recherche (CIR) 2014	6 470	-
Crédit d'impôt recherche	6 510	4 182

17) Coûts de propriété intellectuelle

Les coûts de propriété intellectuelle s'élèvent respectivement à 309 et 511 milliers d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014.

Pour l'acquisition de droits de propriété intellectuelle auprès de tiers, et en dehors des acquisitions de brevets, la Société conclut trois types différents d'accords :

- Les accords d'option exclusive limitée dans le temps, qui correspondent à une période d'exclusivité pendant laquelle la Société évalue l'opportunité de prendre en licence les droits de propriété intellectuelle concernés, et en

contrepartie de quoi elle verse généralement une indemnité d'option et prend en charge les frais de propriété intellectuelle passés ou présents sur les droits sujets de l'option ;

- Les accords de licence exclusive, dont la durée varie en fonction des conditions contractuelles mais qui généralement s'étend sur la durée de vie de la propriété intellectuelle sous-jacente, et en contrepartie de quoi la Société prend en charge les frais de propriété intellectuelle passés ou présents et verse notamment des coûts d'accès à la technologie, des paiements d'étapes en fonction de la réalisation de certains jalons, et, en cas de commercialisation des produits ou technologies faisant l'objet de la propriété intellectuelle licenciée, des royalties sur vente ; et
- Des accords de collaboration et de licences exclusives, comprenant une partie de collaboration exclusive sur un programme de travail spécifique ou dans un domaine spécifique, dont la durée est limitée dans le temps, et une partie de licence exclusive dont la durée varie en fonction des conditions contractuelles mais qui généralement s'étend sur la durée de vie de la propriété intellectuelle sous-jacente. La Société verse en contrepartie des ces accords des frais de recherche et développement pour la partie de collaboration exclusive et, pour la partie licence exclusive, notamment des coûts d'accès à la technologie, des frais de propriété intellectuelle, des paiements d'étapes en fonction de la réalisation de certains jalons, et, en cas de commercialisation des produits ou technologies faisant l'objet de la propriété intellectuelle licenciée, des royalties sur vente.

18) Achats consommés de matières, produits et fournitures, autres achats et charges externes

Les achats consommés de matières, produits et fournitures s'élèvent à 1 693 milliers d'euros pour l'exercice 2014, contre 1 453 milliers d'euros pour l'exercice 2013. Le poste comprend principalement le coût d'achat des produits et substances pharmaceutiques achetés par la Société à des tiers et consommés au cours de l'exercice.

Les autres achats et charges externes s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

En milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2014	2013
Sous-traitance	(9 883)	(5 817)
Frais de déplacements et de congrès	(1 157)	(794)
Honoraires non scientifiques	(904)	(694)
Locations, maintenance et charges d'entretien	(900)	(854)
Honoraires de conseils scientifiques, médicaux et réglementaires	(860)	(454)
Marketing, communication et relations publiques	(314)	(283)
Jetons de présence	(183)	(150)
Assurance	(102)	(91)
Télécommunications	(82)	(76)
Frais bancaires	(24)	(17)
Autres	(23)	11
Autres achats et charges externes	(14 432)	(9 219)

La Société sous-traite une part significative des études pré-cliniques (développement pharmaceutique, études de tolérance et autres expériences modèles, etc.) et cliniques (coordination des essais, coûts des forfaits hospitaliers, etc.). Les coûts correspondants sont enregistrés en sous-traitance.

Les frais de déplacements et de congrès concernent essentiellement les frais de déplacements du personnel ainsi que des frais de participation à des congrès, notamment des congrès scientifiques, médicaux, financiers et de développement des affaires commerciales.

Les honoraires non scientifiques sont relatifs à des prestations de conseil et d'assistance aux activités de commercialisation et d'administration de la Société, et incluent des honoraires juridiques, comptables et d'audit et le support aux activités de développement des affaires commerciales.

Le poste de locations, maintenance et charges d'entretien se compose essentiellement des frais de maintenance des matériels de laboratoire et du bâtiment.

Les honoraires de conseils scientifiques, médicaux et réglementaires se rapportent aux services de consultants auxquels la Société fait appel pour ses activités de recherche et développement.

19) Charges de personnel autres que les paiements en actions

Le poste s'élève respectivement à 6 946 milliers d'euros et 7 915 milliers d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014. Le Groupe employait 84 personnes au 31 décembre 2013, contre 99 au 31 décembre 2014.

La Société a bénéficié du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) pour un montant de 84 milliers d'euros (60 milliers d'euros pour l'exercice 2013). Ce crédit d'impôt sera principalement utilisé dans le but de renforcer les équipes de recherche.

20) Paiements en actions

Les paiements en actions s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
BSA 2013	-	207
BSA 2013-1	-	118
BSA 2014	377	-
Paiements en actions	377	325

Les principales caractéristiques liées aux bons de souscription d'actions et les principales hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur de l'option sur la base d'un modèle Black-Scholes sont les suivantes :

	BSA 2013	BSA 2013-1	BSA 2014
Bénéficiaires	Consultants, membre du conseil de surveillance et du conseil scientifique	Membre du directoire	Consultant et membre du directoire
Date de souscription	Octobre 2013	Décembre 2013	Octobre 2014
Nombre de BSA autorisés	237 500	50 000	150 000
Nombre de BSA souscrits	237 500	50 000	150 000
Prix de souscription	0,01	0,01	0,01
Date d'expiration	Juillet 2023	Septembre 2023	Juillet 2024
Période d'acquisition	Aucune	Aucune	Aucune
Cours du sous-jacent	2,45	4,19	6,85
Prix d'exercice	2,36	2,35	8,55
Rendement en dividende :	Néant	Néant	Néant
Volatilité :	31,83%	35,03%	46,72%
Taux d'intérêt sans risque :	2,42%	2,33%	1,00%
Maturité attendue	5,5 ans	5,5 ans	5,5 ans
Juste valeur estimée	0,87	2,36	2,51

En l'absence de période d'acquisition de droit, les charges ont été intégralement reconnues en résultat au cours des exercices 2013 et 2014.

21) Autres produits et autres charges

Les autres produits et charges s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

<u>En milliers d'euros</u>	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Impôts et taxes	(198)	(207)
Immobilisations mises au rebut	(2)	(3)
Dotation provisions pour avantage au personnel	(117)	(102)
Autres produits et (charges), nets	(317)	(312)

22) Produits financiers et charges financières

Les produits et charges financiers s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

<u>En milliers d'euros</u>	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Produits sur actifs financiers	610	438
Gains de change	182	44
Autres produits financiers	125	51
Produits financiers	917	533
Intérêts nets sur emprunts et locations financement	(165)	(194)
Pertes de change	(80)	(90)
Autres charges financières	(164)	(103)
Charges financières	(409)	(387)
Résultat financier, net	508	145

Les gains et pertes de change sont afférents à la conversion du compte bancaire en dollars U.S. La Société utilise ce compte pour régler les factures libellées en dollars U.S. Les gains et pertes enregistrés sont des différences latentes.

Les produits sur actifs financiers sont essentiellement constitués des intérêts sur livrets d'épargne et comptes à terme.

La Société n'a pas versé d'intérêt significatif au cours des exercices présentés.

23) Impôts sur les bénéfices

Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultats jugées suffisamment fiables, le Groupe ne comptabilise pas les actifs nets d'impôts différés. Les différences temporaires principales sont liées aux locations financement, aux provisions pour engagements de retraites et aux pertes fiscales reportables. Au 31 décembre 2014, le montant net d'impôt différé actif hors pertes fiscales reportables s'élève à 72 milliers d'euros (contre 24 milliers d'euros d'impôt net différé passif au 31 décembre 2013).

Selon la législation en vigueur, les Sociétés du Groupe disposent de déficits fiscaux indéfiniment reportables pour un montant total cumulé de 154 millions d'euros au 31 décembre 2014 (127 millions d'euros au 31 décembre 2013).

24) Engagements hors bilan

Engagements hors bilans liés au périmètre du groupe consolidé

Néant.

Engagements hors bilan liés au financement de la société

- Obligations relatives à certains produits financiers

La Société a contracté différents produits financiers dans le cadre de la gestion de sa trésorerie. Les échéances de ces produits sont diverses, la plus lointaine étant fixée 6 mois après la date de signature.

Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la société

- Obligations au titre des contrats d'achat de droits sur licences

Les contrats d'achat de droits sur licences signés par la Société (i) mettent en général à la charge de la Société l'intégralité des frais de dépôt, d'examen et d'extension de brevets, ainsi que ceux afférents à leur protection et (ii) rendront la Société redevable envers le propriétaire des droits de paiements forfaitaires et de redevances en fonction du franchissement de certaines étapes. Les obligations chiffrées en la matière sont gardées confidentielles pour des raisons commerciales.

- Obligations au titre des contrats d'options sur licences

Les contrats d'options sur licences signés par la Société (i) mettent en général à la charge de la Société l'intégralité des frais de dépôt, d'examen et d'extension de brevets, ainsi que ceux afférents à leur protection, (ii) requièrent le versement d'une somme forfaitaire en contrepartie de l'option et (iii) rendront la Société redevable envers le propriétaire des droits, si elle décide ultérieurement de lever les options correspondantes, de paiements forfaitaires et de redevances en fonction du franchissement de certaines étapes.

- Obligations au titre de la copropriété de droits de propriété intellectuelle

La Société a signé certains accords avec différents partenaires, qui définissent les règles de copropriété et de sous-licence de certains droits de propriété intellectuelle. Ces contrats mettent en général intégralement à la charge de la Société les frais de dépôt, d'examen et d'extension de brevets, ainsi que ceux afférents à leur protection. Ces contrats mettent généralement à la charge de la Société des paiements forfaitaires et des redevances en fonction du franchissement de certaines étapes, en rémunération de la licence consentie par le copropriétaire sur la partie des droits qui lui appartient.

- Obligations au titre des contrats de location simple

La Société a contracté une prestation de location de photocopieurs dont les montants sont jugés non significatifs.

- Obligations au titre d'autres contrats

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes, la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance ou de délégation à court ou moyen terme avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

25) Litiges et passifs éventuels

Platine Pharma Services (voir Note 8) a reçu une proposition de rectification suite à une vérification de comptabilité en date du 4 avril 2012. Le redressement notifié s'élève à 91 milliers d'euros. Cette notification fait l'objet d'une contestation par Platine Pharma Services. Le contrôle portant sur une période antérieure à l'entrée de la société Transgene au capital de Platine Pharma Services, le passif éventuel résultant de ce redressement ne concernerait qu'Innate Pharma SA du fait de la garantie de passif. La Société, confiante dans le bien fondé de ses positions, n'a pas estimé nécessaire de devoir comptabiliser une provision pour risque.

Innate Pharma a des passifs éventuels se rapportant à des actions en justice de nature prud'homale survenant dans le cadre habituel de ses activités. Chacun des litiges connus ou procédures en cours dans lesquels la Société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes après avis des conseils juridiques. Sur la base des informations dont elle dispose, la Société, confiante dans le bien fondé de ses positions, ne considère pas avoir de risque certain à ce jour. En conséquence, aucune provision n'a été enregistrée au 31 décembre 2014.

26) Relations avec les parties liées

Membres du directoire et du comité exécutif

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux six membres du comité exécutif de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés (en milliers d'euros) :

<u>En milliers d'euros</u>	<u>Au 31 décembre</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Salaires et autres avantages à court terme	998	856
Cotisations de retraite complémentaire	7	7
Honoraires	448	500
Paiements en actions	377	249
Rémunération des membres du comité exécutif	1 830	1 612

Trois des membres du comité exécutif sont également membres du directoire.

Les montants payés au titre des salaires et autres avantages à court terme correspondent aux montants effectivement versés durant l'année calendaire à laquelle ils se rapportent.

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en Note 20.

Membres du Conseil de Surveillance

La Société a comptabilisé une provision de 183 milliers d'euros pour les jetons de présence relatifs à l'exercice 2014 qui devraient être versés courant 2015.

La Société est liée à Novo Nordisk A/S par deux contrats de licence sur les candidat-médicaments IPH2102 (lirilumab) et IPH2201. En vertu des dispositions contractuelles, la Société versera des paiements d'étapes ainsi que des royalties sur vente de ces candidat-médicaments.

Filiales

La Société est liée à sa filiale par des contrats de gestion des relations intra-groupe. Ces relations sont réalisées à des conditions normales.

Participations

La société a contracté auprès de Platine Pharma Service SAS des prestations de sous-traitance. Le montant facturé à Innate Pharma SA par Platine Pharma Services SAS au titre de l'exercice 2014 s'élève à 184 milliers d'euros hors taxes (760 milliers d'euros au titre de l'exercice 2013). Compte tenu de l'avancement des travaux, le montant pris en charge au cours de l'exercice 2014 s'élève à 359 milliers d'euros (717 milliers d'euros au cours de l'exercice 2013).

Divers

Au 31 décembre 2014, la Société n'a pas observé de lien de direction et/ou capitalistique entre les principaux fournisseurs utilisés en 2014 et les membres de son Conseil de Surveillance, de son Directoire et de son Comité Exécutif (à l'exclusion des honoraires versés et mentionnés en Note 26).

27) Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

En milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2014	2013
Résultat de l'exercice	(19 647)	(2 892)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	50 152	38 703
Résultat de base par action (€ par action)	(0,39)	(0,07)

Résultat dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. Aux 31 décembre 2013 et 2014, compte-tenu des pertes nettes, les bons de souscription d'actions, les options de souscription d'actions et les actions gratuites attribuées mais non encore acquises n'ont pas d'effet dilutif.

En milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Résultat de l'exercice	(19 647)	(2 892)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	50 152	37 803
Ajustement pour effet dilutif des bons et options de souscription d'actions	-	-
Résultat de base par action (€ par action)	(0,39)	(0,07)

28) Evénements postérieurs à la clôture

Néant

29) Compte de résultat par fonction

Le compte de résultat par fonction se présente comme suit (en milliers d'euros) :

En milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Produits opérationnels	7 623	16 652
Charges opérationnelles nettes	(27 589)	(19 444)
Résultat opérationnel	(19 966)	(2 793)
Produits (charges) financiers, nets	508	146
Plus-value de cession	(19)	179
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(170)	(424)
Résultat avant impôts sur le résultat	(19 647)	(2 892)
Charge d'impôt sur le résultat	-	-
Résultat de l'exercice	(19 647)	(2 892)
(en € par action)		
— de base	(0,39)	(0,07)
— dilué	(0,39)	(0,07)

Conformément à IFRS 8 – Secteurs opérationnel, l'information présentée ci-dessus est basée sur le reporting interne présenté au Principal Décideur Opérationnel aux fins de prise de décision. Les fonctions analysées dans le reporting interne de la Société sont les suivantes : frais généraux (General & Administration, ou G&A) et dépenses de recherche et développement (Research & Development, ou R&D). Le cœur de métier de la Société consiste à gérer un portefeuille de candidat-médicaments (identification puis développement des candidat-médicaments). Les coûts relatifs à cette activité sont regroupés dans le secteur R&D. Les coûts des fonctions supports (finance, ressources humaines, juridique...) sont regroupés dans le secteur G&A.

30) Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires constatés en charge et relatifs à l'intervention de nos commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 132 milliers d'euros (134 milliers d'euros pour l'exercice 2013).